



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION
NORD - PAS-DE-CALAIS

Direction régionale
de l'environnement,
de l'aménagement
et du logement

Service préservation des
milieux et prévention des
pollutions

Affaire suivie par :

Hélène Perier

Tél : 03 59 57 83 35

Fax : 03 59 57 83 00

Helene.perier@developpement-durable.gouv.fr

Lille, le

17 JAN. 2011

Madame, Monsieur,

Le 1^{er} comité de pilotage du Plan National d'Actions en faveur des Odonates, plan coordonné par la DREAL Nord Pas-de-Calais, et mis en œuvre par l'Office pour les insectes et leur environnement (OPIE), a eu lieu le 6 octobre 2010. J'ai le plaisir de vous adresser le compte-rendu de cette journée d'échanges autour des thèmes suivants :

- présentation du plan national d'actions validé ;
- présentation de la plaquette de synthèse du plan ;
- présentation de l'état d'avancement des déclinaisons régionales ;
- définition des actions prioritaires à mettre en œuvre en 2011.

Je vous remercie de votre contribution à ce projet, dont 2011 sera la première année de mise en œuvre.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de ma considération distinguée.

Pour le préfet et par délégation,
le chef du service préservation des
milieux et prévention des pollutions,



Jean-Michel Malé.

PJ : compte-rendu du comité de pilotage du Plan National d'Actions en faveur des Odonates

Destinataire : liste in fine



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION
NORD - PAS-DE-CALAIS

-Direction régionale
de l'environnement,
de l'aménagement
et du logement

Service préservation des
milieux et prévention des
pollutions

Affaire suivie par :

Hélène Perier

Tél : 03 59 57 83 35

Fax : 03 59 57 83 00

Helene.perier@developpement-durable.gouv.fr

A

liste in fine

Lille, le

17 JAN. 2011

**Objet : Compte-rendu du comité de pilotage du Plan National
d'Actions en faveur des Odonates - 6/10/10**

Présents :

Vincent BENTATA (MEDDTL, DGALN)
Michel CARTERON (DREAL Franche-Comté)
Nathalie CHEVALLIER (ONCFS)
Muriel CHEVRIER (DREAL Poitou-Charentes)
Amélie COANTIC (MEDDTL, DGALN)
Régis CORBIN (DRIEE Ile de France)
Élisabeth COURT (DREAL Auvergne)
Luis DE SOUSA (DREAL Languedoc-Roussillon)
Guillaume DOUCET (SLO)
Bruno DUMEIGE (DREAL Basse-Normandie)
Grégoire DURANEL (CREN Bourgogne)
Jean-Luc DURET (DREAL Bourgogne)
Jean-Michel FATON (Réserves Naturelles de France)
Anne-Laure GOURMAND (MNHN)
David HAPPE (DDT Mayenne)
Vadim HEUACKER (ODONAT/DREAL Alsace)
Xavier HOUARD (Office Pour les Insectes et leur Environnement)
Jean-Christophe LEROY (DREAL Picardie)
Nicole LIPPI (DRIEE Ile de France)
Luc MORVAN (DREAL Bretagne)
Claire MOUQUET (GRETIA)
Hélène PERIER (DREAL Nord-Pas-de-Calais / PMPP – DREAL coordinatrice)
Mathieu PLANCHENAUT (Entente Interdépartementale pour la Démoustication Atlantique)
Lili ROBERT (GRETIA)
Robin ROLLAND (DREAL PACA)
Cédric VANAPPELGHEM (CREN Nord-Pas-de-Calais/Fédération des conservatoires d'espaces naturels)

Excusés :

Roland BAUD (Assemblée permanente des chambres d'agriculture)
Jérôme BIGNON (Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres)



Jean-Pierre BOUDOT (Limos - Université H.Poincaré Nancy1, faculté des Sciences)
Muriel DE BASQUIAT (DREAL Corse)
Cyrille DELIRY (Groupe Sympetrum GRPLS)
Christine DODELIN (Fédération des Parcs Naturels Régionaux)
Jean-Louis DOMMANGET (Société Française d'Odonatologie)
Entente Interdépartementale pour la Démoustication (EID) Méditerranée
Entente Interdépartementale pour la Démoustication (EID) Rhône-Alpes
Denis FELIX (DREAL Rhône-Alpes)
Joana GARAT (DREAL Aquitaine)
Gilles JACQUEMIN (Domaine scientifique V. Grignard)
Jean-Luc LAMBERT (ONEMA)
François LANGLOIS (Association des régions de France)
Bruno LIENARD (DREAL Limousin)
Olivier MANNEVILLE (UJF - Bâtiment D)
Gilbert MIOSSEC (Pôle relais marais atlantiques)
Francis MULLER (Pôle relais tourbières)
Thierry NOBLECOURT (ONF)
Éric PARENT (Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse)
Olivier PELEGRIN (Pôle relais Mares, zones humides intérieures et vallées alluviales)
Aurélie PIN (DREAL Midi-Pyrénées)
Claude ROUSTAN (Fédération Nationale de la Pêche en France et de la protection du milieu aquatique)
Denis SIVIGNY (DREAL Haute-Normandie)
Gérard TARDIVO (DREAL Centre)
Jean-Paul TARIS (Pôle relais lagunes méditerranéennes)
Guillaume WIDIEZ (DREAL Champagne-Ardennes)

Ordre du jour :

- présentation du plan national d'actions validé ;
- présentation de la plaquette de synthèse du plan ;
- présentation de l'état d'avancement des déclinaisons régionales ;
- définition des actions prioritaires à mettre en œuvre en 2011.

Compte-rendu :

Vincent Bentata rappelle l'importance pour la Direction de l'Eau et de la Biodiversité du MEDDTL des deux Plans Nationaux d'Actions (PNA) en faveur des insectes lancés en faveur des Odonates et des *Maculinea*. Le Ministère souhaite un effet d'entraînement par rapport à d'autres groupes d'insectes dans l'optique d'une meilleure prise en compte des enjeux liés à la préservation de ces espèces. L'outil PNA touche à de nombreuses politiques du Ministère. La priorité du PNA en faveur des Odonates (PNAO) est l'acquisition de connaissances sur ces espèces ainsi que de préservation de leurs habitats. Il est nécessaire de bien faire la différence entre les outils réglementaires et l'outil PNA qui vise à articuler différentes politiques de préservation de la nature en faveur d'espèces particulièrement menacées.

I. Présentation du plan national d'actions - version validée

Hélène Perier rappelle le contexte lié au PNAO : l'outil PNA s'inscrit dans le cadre de la Stratégie nationale pour la biodiversité (2004) et de son plan d'actions Patrimoine Naturel adopté en 2005. Le Grenelle de l'environnement (2007) a affirmé l'importance de cet outil au travers d'un objectif ambitieux : il vise, dans les 5 ans, l'élaboration et la mise en œuvre de PNA en faveur de 131 espèces considérées comme en danger critique d'extinction sur la liste rouge mondiale de l'UICN, dont 43 concernant la métropole. La circulaire du 8.09.09 précise les modalités d'élaboration et de mise en œuvre des PNA. Le choix a été fait du lancement d'un PNA en faveur des Odonates (18 espèces les plus menacées suite à l'évaluation de l'état de conservation menée dans le cadre du bilan de la mise en œuvre de la Directive « Habitats, Faune, Flore » en 2007). A l'automne 2008, **l'OPIE et la SFO ont été missionnés par le MEDDLT pour élaborer le PNAO. La DREAL Nord Pas-de-Calais assure la coordination nationale du plan. Le CREN Nord Pas-de-Calais a assuré en 2009/2010 une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès de la DREAL coordinatrice.**

Hélène Perier rappelle que le comité de suivi de l'élaboration du plan s'est réuni à trois reprises les 23/07/09, 15/10/09 et 10/12/09. Le plan a ensuite fait l'objet d'une consultation de la Direction de l'Eau et de la Biodiversité du Ministère, puis des autres directions d'administration centrale. Suite à intégration des premières remarques issues de ces échanges, la DREAL Nord Pas-de-Calais a procédé à une consultation nationale des acteurs concernés, puis à une présentation du plan à la commission faune du Conseil National de la Protection de la Nature le 2/06/10. Sur la base de l'avis du CNPN, le MEDDTL est en cours de validation du plan qui peut à présent être mis en œuvre sur la période 2010-2013. Les membres du comité demandent à ce que la durée de mise en œuvre du plan soit portée à 5 années complètes ; l'année 2010 étant déjà quasiment terminée, et le plan n'étant pas encore validé officiellement par le Ministère, **il serait utile que la période de mise en œuvre du PNAO couvre la période 2011-2015. Le Ministère valide cette proposition.**

Hélène Perier explique également que le PNA est constitué de trois parties :

Synthèse des connaissances: exigences biologiques et écologiques propres à l'espèce, causes du déclin et bilan des actions menées jusqu'à présent ;

- Besoins et enjeux de la conservation de l'espèce / stratégie à long terme ;
- Objectifs, actions de conservation à mener (protection, étude, communication) et modalités de mise en œuvre.

Hélène Perier présente le rôle du comité de pilotage du PNA :

- il valide les orientations stratégiques et budgétaires proposées par la DREAL coordinatrice et l'animateur national du PNA ;
- il valide le bilan de l'année n présenté par l'animateur (suit et évalue la réalisation et les moyens financiers du plan) ;
- il présente les projets d'actions des régions pour l'année n+1 ;
- il valide les actions prioritaires à mettre en œuvre.

Il ne s'agit donc pas d'un comité informatif mais d'un comité qui vise bien à piloter la mise en œuvre du PNA. Il se réunit une fois par an, en fin d'année.

Xavier Houard présente le PNA: le cycle de développement des Odonates présente la particularité de comprendre une phase aquatique (éclosion, croissance) et une phase terrestre

(émergence, maturation sexuelle, accouplement, ponte). **Concernant les Odonates, la France est caractérisée par la plus forte richesse spécifique et le plus fort endémisme d'Europe.** 14% des espèces sont menacées d'extinction en Europe. Xavier Houard explique également que 150 à 160 espèces d'Odonates sont présentes en Europe. Plusieurs membres du comité regrettent l'absence de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse dont la contribution aurait pu être particulièrement intéressante compte-tenu de l'étroite relation entre conservation des Odonates et préservation des cours d'eau et zones humides.

Xavier Houard présente **un état des connaissances des 18 espèces concernées par le PNAO parmi les 89 présentes en France** : elles sont notamment caractérisées par la diversité des habitats auxquels elles sont inféodées. La majorité de ces écosystèmes sont aquatiques. Leur répartition est différemment connue en fonction des espèces et des régions. La biologie des Odonates est par ailleurs assez bien connue. Les structures spatiales des populations sont différemment connues et assez peu étudiées à l'heure actuelle. L'état de conservation des 18 espèces est globalement mauvais sur l'ensemble du territoire national.

Jean-Michel Faton n'a pas connaissance d'études génétiques réalisées en France sur les espèces cibles du PNAO, mais souligne l'intérêt de l'étude anglaise menée sur l'Agrion de Mercure, bien que non encore publiée.

Vincent Bentata regrette que, d'une façon générale, de nombreux acteurs s'intéressent davantage aux paramètres de position des individus que de dispersion, ce qui pourrait pourtant apporter des éléments en matière de variabilité génétique. Les études de dispersion sont donc à encourager.

Régis Corbin s'interroge quant à la prise en compte des espèces du PNAO dans le dispositif de Trame Verte et Bleue. Jean-Michel Faton indique également que les Odonates sont de bons indicateurs du fonctionnement de zones humides.

Xavier Houard explique également quels ont été les critères de choix des 18 espèces cibles du PNAO : **celui-ci concerne les 10 espèces d'Odonates protégées en France au titre de l'art. L411-1 CE, ainsi que les 8 autres espèces les plus menacées au niveau national.**

Michel Carteron souligne **la nécessité d'intégrer cette problématique aux contrats de rivière mis en place en région** : une sensibilisation particulière des syndicats de rivière et des établissements publics territoriaux de bassin est à envisager.

Robin Rolland confirme l'importance de l'outil « contrat de rivière » : en région PACA, ils couvrent 66% du territoire régional et 90% de la population. Les techniciens de rivière sont malheureusement souvent submergés par de nombreux projets à mettre en œuvre. Robin Rolland rappelle également la volonté, exprimée dans le cadre du Grenelle, de créer des établissements publics d'aménagement et de gestion des eaux.

Jean-Michel Faton témoigne également de son expérience relative aux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) : la prise en compte de l'enjeu Odonates au sein des SAGE dépend de la capacité des associations naturalistes et des gestionnaires d'espaces naturels à proposer des solutions concrètes.

Michel Carteron et David Happe soulignent également **l'importance des Directions Départementales des Territoires (DDT) dans la mise en œuvre des PNA** : celles-ci sont à impliquer au travers du dispositif des Mesures Agro-Environnementales territorialisées (MAEt). L'ONEMA a également un rôle important à jouer tant en matière de police que de sensibilisation.

Hélène Perier propose que les DDT soient destinataires de la future plaquette de présentation du PNAO. Les DDT sont également à intégrer systématiquement aux comités de pilotage régional du PNAO.

Robin Rolland souligne **l'implication des maîtres d'ouvrages à développer** : les maîtres d'ouvrages de projets d'aménagement du territoire devraient connaître l'existence du PNAO et savoir qu'une évaluation de l'état de conservation des espèces cibles existe.

Xavier Houard présente le bilan de la prise en compte actuelle de l'enjeu Odonates dans les politiques de préservation de la biodiversité : **cette prise en compte se fait principalement au travers du réseau Natura 2000.** En terme d'acquisition de connaissances, les inventaires sont principalement du type présence/absence. Quelques régions sont plus avancées que d'autres sur ce point, avec des protocoles spécifiques visant à :

- comprendre la structuration et le fonctionnement des populations ;

- évaluer les états de conservation des populations et des habitats ;
- définir les priorités d'actions à l'amélioration de la qualité des habitats.

Jean-Luc Duret suggère que **le PNAO permette de lancer une dynamique d'élaboration de liste rouge régionale lorsque celle-ci n'existe pas.**

Robin Rolland demande à ce que **le cahier des charges (support de la déclinaison régionale du PNAO) figurant en annexe du plan soit envoyé aux DREAL sous forme informatique.** Les DDT, l'ONEMA et les syndicats de rivière pourraient utilement en être eux aussi destinataires. Hélène Perier assurera cette diffusion et rappelle que le Ministère n'a pas encore transmis le plan validé aux DREAL ; ainsi, dans certaines régions, l'opérateur régional en charge de la déclinaison du PNAO n'est pas encore désigné.

Jean-Michel Faton indique qu'en région Rhône-Alpes, le groupe *Sympetrum* n'a pas souhaité se positionner en tant qu'opérateur régional du PNAO compte-tenu de ses capacités techniques et financières. Il souhaite toutefois être directement associé au plan régional.

Xavier Houard présente les principaux enjeux et objectifs du PNAO :

- améliorer l'état de conservation des espèces et des habitats ;
- acquérir les données qui manquent via des protocoles communs :
 - sur l'estimation des effectifs ;
 - sur la qualité de l'habitat ;
 - sur la structure des déplacements ;
- assurer la gestion conservatoire des sites clés pour les populations.

Xavier Houard présente également les cartes de répartition des espèces, ainsi qu'une carte nationale de distribution toutes espèces « cibles » du PNAO confondues permettant de visualiser le niveau d'enjeu par région.

Xavier Houard souligne **la nécessité d'une cohérence avec les politiques nationales en matière de préservation de la biodiversité.** En ce sens, il convient de :

- Structurer les données en lien avec les démarches SINP et ONB/ORB ;
- Concilier les échelles : enjeux régionaux et actions nationales ;
- Soutenir les initiatives : les organiser, les mutualiser et les diffuser ;
- Création d'aires protégées : contribuer à la SCAP ;
- Continuités écologiques : contribuer à la mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue.

Cette cohérence passe par l'implication d'un réseau de partenaires privilégiés :

- les Agences de l'Eau (considérer la dimension de bassin versant) ;
- les Collectivités territoriales ;
- intégrer le PNAO dans les politiques locales ;
- les Plans « grands fleuves » (rendre lisible les enjeux liés à la biodiversité) ;
- le réseau Natura 2000 (préserver la qualité des habitats communautaires) ;
- les associations naturalistes (de l'inventaire vers le suivi) ;
- les gestionnaires.

Jean-Luc Duret relève également **la nécessité d'une cohérence avec le projet d'Observatoire National de la Biodiversité et les observatoire régionaux qui se mettent en place.**

Xavier Houard présente **les enjeux de l'articulation entre déclinaison régionale et animation nationale du PNAO** à travers les aspects suivants :

- intégrer des espèces menacées au niveau régional lorsque c'est nécessaire (selon la démarche de liste rouge) ;
- décliner le PNAO dans les 22 régions concernées (malgré de fortes disparités : 1 espèce présente dans le Nord Pas-de-Calais et 17 en Rhône-Alpes) ;
- choisir un opérateur régional selon un cahier des charges ;
- prendre en compte les problématiques transrégionales (domaines biogéographiques et bassins versants) ;
- valoriser les initiatives locales en faisant partager les bonnes pratiques ;
- mobiliser les gestionnaires d'espaces pour une meilleure prise en compte des Odonates.

Bruno Dumeige confirme la **nécessité d'une cohérence interrégionale** et propose que l'animateur national du PNAO prenne en charge la mise en place de rencontres entre acteurs lorsqu'il existe un enjeu transrégional sur une espèce particulière.

Xavier Houard en convient mais fait remarquer qu'une volonté de la part des acteurs régionaux est indispensable.

Jean-Michel Faton illustre cette idée par le réseau *Lestes macrostigma* dont la dynamique est portée par des professionnels de la conservation de cette espèce en région.

Hélène Perier fait remarquer que les moyens financiers mis à disposition par l'État ne permettent pas de mettre en place autant de réseaux « espèce » qu'il existe d'espèces cibles au sein du PNAO (18).

Michel Carteron indique que, pour faire le parallèle avec le PNA en faveur des Chiroptères, des groupes de travail ont plutôt été mis en place selon une approche liée à des thèmes particuliers. Xavier Houard propose une approche par type d'habitat et grand secteur géographique (arc méditerranéen, bassin de la Loire).

Hélène Perier rappelle que l'OPIE propose à chaque DREAL la présentation du PNAO dans les régions ; ces déplacements dans les régions par l'animateur national contribuent à l'acquisition d'une vision nationale et la facilitation des relations entre les régions.

Michel Carteron rappelle que ce travail d'animation est consommateur de temps, et qu'il faut rester réaliste ; **il serait utile de mettre en place un indicateur « nombre d'ETP/région » travaillant à la conservation des Odonates**, et plus largement à la conservation des Insectes.

Bruno Dumeige demande à ce que **l'ONEMA désigne un interlocuteur national des DREAL coordinatrices de PNA en faveur d'espèces inféodées aux zones humides**.

Xavier Houard présente **les outils communs que le PNAO permettra de mettre en place selon les objectifs suivants :**

- centraliser l'information dans une base de données fonctionnelle ;
- organiser l'acquisition de données selon des protocoles standardisés ;
- diffuser la connaissance à travers un centre de ressources permanent ;
- promouvoir les bonnes pratiques à travers un recueil d'expérience de gestion ;
- communiquer vers un large public d'acteurs de l'aménagement du territoire ;
- former les personnels de terrain (stages, édition de guides, séminaires, site internet).

Michel Carteron insiste sur **l'importance des méthodologies d'investigation de terrain et de la structuration des bases de données**. Un cahier des charges spécifiques aux études « insectes » est en cours d'élaboration en Franche-Comté ; un appui aux DREAL et une mutualisation des méthodes permettrait de rendre les projets d'acquisition de connaissances plus efficaces.

Xavier Houard confirme ; l'enjeu du plan est de fournir aux acteurs des outils « clé en main ».

Jean-Luc Duret précise que c'est surtout un cadre méthodologique qui est attendu, chaque protocole répondant à une question particulière.

David Happe insiste sur le rôle de relai que peuvent jouer les associations d'ingénieurs écologues qui sont un vecteur de diffusion des protocoles vers les bureaux d'études, les associations et les gestionnaires.

Luis de Sousa demande quel est le calendrier prévisionnel de mise à disposition des protocoles issus du PNAO : certains le seront dès 2011, la littérature étant déjà relativement importante sur le sujet.

Jean-Luc Duret souligne **le grand besoin de formation des agents instructeurs des dossiers dits « Loi sur l'eau »**. Hélène Perier propose qu'un partenariat soit mis en place avec l'IFORE afin de mettre à disposition des agents des services instructeurs une formation relative à la prise en compte de la biodiversité dans les projets d'aménagement du territoire, et plus particulièrement des espèces menacées faisant l'objet de PNA.

Jean-Michel Faton souligne également le besoin de thèses et d'études sur certaines questions dont la résolution peut permettre d'améliorer la conservation des espèces.

II. Présentation de l'état d'avancement des déclinaisons régionales

Xavier Houard présente **un premier bilan des actions engagées en 2010** ;

les dernières corrections du PNAO ont été réalisées au cours de l'été 2010 ;

- des présentations du plan ont été réalisées dans certaines régions en collaboration étroite avec les DREAL ;
- des interventions ont été réalisées auprès du réseau d'acteurs concernés (séminaires, rencontres, congrès) ;
- une assistance a été apportée auprès de plusieurs opérateurs régionaux
- les actions prioritaires ont été lancées (élaboration de la plaquette de présentation du PNAO, élaboration du site Internet, préparation du séminaire de lancement du 3/12/10).

L'état d'avancement des déclinaisons régionales du PNA est également présenté : **2/3 des régions ont été visitées par Xavier Houard ; 80% d'entre elles sont engagées dans la déclinaison du PNAO.**

Le cas spécifique de la région Rhône-Alpes est abordé : les compétences naturalistes existent au sein du groupe *Sympetrum* qui n'a pas de salarié et donc pas de possibilité d'animation du plan régional. Jean-Michel Faton précise que des structures gestionnaires devraient pouvoir se déclarer intéressées mais soulève le peu de moyen par rapport aux enjeux rhônalpins.

Jean-Luc Duret propose que la DREAL lance un appel d'offre régional de façon à confier la rédaction du plan régional à une structure qui travaillerait en partenariat étroit avec les associations. La rédaction du plan régional n'a, par ailleurs, pas à être systématiquement confiée à la structure qui aurait en charge l'animation ultérieure du plan régional.

Hélène Perier précise qu'une co-rédaction est également envisageable entre association naturaliste et conservatoire d'espaces naturels. Par ailleurs, un exemple de composition de comité de pilotage régional pourrait être adressé aux DREAL en appui.

Nicole Lippi fait remarquer que la région Ile-de-France est plutôt en phase de désignation de son opérateur régional.

Luc Morvan indique qu'un problème de moyens financiers freine le lancement du plan régional en Bretagne, et ce malgré la mobilisation des acteurs régionaux.

Robin Rolland explique que l'objectif en région PACA est une finalisation de la rédaction du plan régional pour mars 2011 ; la mobilisation des acteurs régionaux est bonne.

Luis de Sousa indique qu'en région Languedoc-Roussillon, un appel d'offre a été lancé afin de désigner un opérateur régional. Une initiative d'atlas régional a par ailleurs été lancée en 2009.

En Basse-Normandie, la déclinaison du PNAO est envisagée de la même façon que le PNA en faveur des Chiroptères avait été mis en œuvre. Claire Mouquet et Lili Robert précisent qu'après un premier comité de pilotage de présentation de l'état des lieux, un séminaire sera organisé le 1/03/11. 5 ateliers avaient été mis en place concernant le plan Chiroptères (66 participants) : connaissance, agriculture, forêt, infrastructures et communication. Le séminaire Odonates sera axé sur 4 thèmes au travers des ateliers : connaissance, aménagement du territoire, gestion conservatoire, communication/sensibilisation.

Muriel Chevrier demande si l'opérateur doit être désigné avant la première réunion du comité de pilotage régional. Selon Bruno Dumeige, c'est préférable.

Jean-Luc Duret rappelle qu'un atlas n'est pas un état des lieux en soi. Un travail de synthèse des connaissances, menaces et enjeux de la conservation des espèces doit être réalisé.

Bruno Dumeige indique que, dans un souci d'efficacité, les comités de pilotage de certains PNA peuvent être groupés : un comité consacré aux espèces de PNA inféodées aux zones humides peut permettre de mutualiser les moyens.

Hélène Perier explique qu'en région Nord Pas-de-Calais, le premier comité de pilotage régional a permis de présenter la liste des espèces faisant l'objet du plan régional ainsi que les enjeux de conservation liés à ces espèces. Un second comité permettra de présenter la stratégie régionale et le plan d'action régional découlant des actions nationales.

En Franche-Comté, Michel Carteron organise un comité régional concernant les 19 PNA à décliner ; l'OPIE Franche-Comté est porteur de la déclinaison régionale du PNA en faveur des Odonates.

III. Présentation de la plaquette de synthèse du plan

Xavier Houard présente le projet de plaquette de présentation du PNAO. La circulaire du 8/09/09 demande qu'une brochure présentant l'essentiel du PNA soit élaborée (environ 20 pages). **Le contenu intègre une présentation des espèces, une présentation des menaces pesant sur les espèces ainsi qu'une présentation du PNA (stratégie, actions).** La diffusion est envisagée sous la forme d'exemplaire papier ; la plaquette sera également téléchargeable sur le site internet du MEDDTL, de la DREAL Nord Pas-de-Calais et de l'OPIE. L'action est chiffrée à hauteur de 6 000 € ; elle est intégralement financée par la DREAL Nord Pas-de-Calais en tant qu'action de niveau national. Seule la première partie de la plaquette est présentée au comité de pilotage.

David Happe indique que les DDT doivent faire l'objet d'une diffusion particulière de la plaquette (5 à 10 exemplaire par département).

Michel Carteron demande à ce que soit souligné le caractère indicateur de certaines espèces par rapport à la qualité du milieu.

Bruno Dumeige préférerait un contenu moins technique.

Nicole Lippi demande que les DREAL soient destinataires d'un modèle de plan de diffusion régional.

David Happe souhaite que le contenu de la plaquette soit facilement accessible aux acteurs non-initiés.

Jean-Luc Duret propose qu'au-delà de la version nationale, une version régionale adaptée puisse être éditée.

Robin Rolland suggère que le sommaire soit inversé : l'outil PNA pourrait être présenté avant d'en arriver à la présentation des espèces.

Jean-Michel Faton pense que la plaquette doit être axée sur la présentation d'actions concrètes susceptibles de mobiliser les acteurs.

Luis De Sousa propose que les menaces soient davantage illustrées.

Le comité de pilotage valide le projet de plaquette (1^{ère} partie). Les dernières remarques des membres du comité pourront être reçues jusqu'au 20/10/10.

Cédric Vanappelghem demande quelles seront les fonctionnalités du site internet. Xavier Houard explique qu'au-delà de la présentation des avancées du plan, il permettra de mettre en ligne des outils communs comme des références bibliographiques ou les contacts vers les acteurs locaux.

IV. Définition des actions prioritaires à mettre en œuvre en 2011

Xavier Houard présente les actions prioritaires à mener en 2011 :

- suivi des déclinaisons régionales ;
- établissement et diffusion des protocoles (inventaires, suivis espèces et habitats) ;
- diffusion du STELI (Suivi Temporel des Libellules) ;
- mise en place du centre de ressources et du site internet ;
- intervention lors de formations ;
- mise en place de la base de données issues du suivi ;
- contribution à la coordination des groupes transrégionaux.

Cédric Vanappelghem et Anne-Laure Gourmand présentent le STELI.

Jean-Michel Faton pense que les résultats obtenus sur des suivis de libellules seront plus exploitables que ceux obtenus sur des papillons compte-tenu du mode de fréquentation des sites pas ces espèces.

Cédric Vanappelghem pense que la météorologie influence tout de même fortement les observations.

Jean-Luc Duret demande quel est le plan d'échantillonnage envisagé. Il ne faut pas sous-estimer le risque d'une dilution de l'intérêt du suivi. Il pourrait être intéressant d'appuyer les protocoles sur des réseaux de suivi de mares par exemple.

Anne-Laure Gourmand pose la question du tirage au sort des sites et du pourcentage d'erreur acceptable, notamment lorsque l'on souhaite caractériser des tendances d'évolution.

Jean-Luc Duret insiste sur la nécessité d'une fréquence de passage suffisante sur des sites importants pour les espèces.

Amélie Coantic clôture le comité de pilotage en exprimant sa satisfaction à voir de nouveaux PNA mis en œuvre. C'est une expérience intéressante de mobilisation de réseau d'acteurs qui doit permettre d'enrichir les connaissances sur les espèces. La demande d'allongement de la durée du plan est acceptée par le Ministère ; il faudra toutefois évaluer le plan à l'issue de ses 5 années de mise en œuvre de façon à voir si celui-ci a permis d'atteindre les objectifs fixés. Le PNA est un outil « phare » du Ministère en matière d'intégration des espèces menacées dans les politiques de protection de la nature (entrée « espèce » et non pas « territoire »), la protection réglementaire n'étant pas suffisante. L'articulation avec d'autres politiques de préservation de la biodiversité, comme la Trame Verte et Bleue, est indispensable. Le PNA doit aussi permettre de mobiliser d'autres fonds (Europe, etc.).